

COORDONNEES DU MAITRE D'OEUVRE

Si l'étude du projet, la réalisation et le suivi des travaux sont confiés à un maître d'œuvre, gestionnaire forestier (technicien forestier, expert, ingénieur, agent ONF,...), indiquer ses coordonnées.

Organisme :
Nom : prénom :
Adresse :
Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : □ : Téléphone
: |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

Nature du projet (peuplements d'origine, gestion passée, raisons du reboisement, type de mélange)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Localisation cadastrale des surfaces du projet

<u>Identifiant</u>	<u>Commune</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Lettre de section</u>	<u>N° de parcelle</u>	<u>Superficie cadastrale de la parcelle (en ha,ca,a)</u>
1					,
2					,
3					,
4					,
5					,
6					,
7					,
8					,
				TOTAL	,

Gestion forestière :

Garantie de gestion durable :

PSG n°

CBPS n°

RTG n°

Autres (adhésion à une charte N2000, contrat N2000, art. L11 code forestier)

Gestion actuelle réalisée par un professionnel oui non

Descriptif du site

Expositions :

Pente moyenne :

Formation végétale en présence :

DESCRIPTIF DU PROJET DE REBOISEMENT

Plantation diversifiée à au moins 3 essences :

en parquet ou pieds à pieds sur au moins deux des essences

3 essences dont au moins une essence dite d'accompagnement à hauteur de 25%. Il devra apparaitre à minima 50 pieds par hectare d'arbres favorables aux pollinisateurs (positionnement en lisière)

Plantation « champignon » :

réalisation de plantations à au moins 2 essences favorables à l'accueil de champignons comestibles ; le grandis pourra apparaitre en 3^{ème} essence et ne devra pas dépasser 25

Plantation feuillue ou mixte :

réalisation d'une plantation à au moins deux essences : 2 essences feuillues ou au moins une essence feuillue à hauteur de 35% ;

	Essences Feuillues & Résineuses		Réglementé par le code forestier ² (annexe III.b.)	Espèces « d'accompagnement »	Arbres favorables aux champignons	Arbres favorables aux pollinisateurs
	Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>		X		X
	Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>		X		X
	Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	X	X		
	Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>	X	X	X	
	Charme	<i>Carpinus betulus</i>	X	X	X	
	Châtaigner	<i>Castanea sativa</i>	X	X	X	
	Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	X	X	X	X
	Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>	X	X	X	X
	Cormier	<i>Sorbus domestica</i>		X		X
	Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>		X		X
	Erable plane	<i>Acer platanoides</i>	X	X		X
	Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	X	X		X
	Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	X	X		
	Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>	X	X	X	
	Merisier	<i>Prunus avium</i>	X	X	X	X
	Poirier	<i>Pyrus pyraeaster</i>		X		X
	Pommier	<i>Malus sylvestris</i>		X		X
	Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>		X		X
	Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>	X	X		X
	Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>	X	X		X
	Douglas vert	<i>Pseudotsuga menziesii</i>	X			
	Epicéa commun	<i>Picea abies</i>	X	X	X	
	Mélèze d'Europe	<i>Larix decidua</i>	X			
	Mélèze hybride	<i>Larix eurolepis</i>	X			
	Pin laricio de Corse	<i>Pinus nigra ssp laricio var corsicana</i>	X	X	X	
	Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>	X	X	X	
	Sapin de Nordmann	<i>Abies nordmanniana</i>	X		X	
	Sapin pectiné	<i>Abies alba</i>	X	X	X	
	Cèdre de l'Atlas (3)	<i>Cedrus Atlantica</i>	X			

(3) : essences expérimentales ajoutées à la liste des essences éligibles

² mise en conformité avec l'arrêté préfectoral du 19 août 2008 de la région Limousin sur l'attribution des aides de l'Etat et déduction fiscales pour le boisement/reboisement

Identification patrimoniale du site

Les parcelles citées ci-dessus sont situées dans :

Type d'identification patrimoniale	Dénomination officielle du site	% de la surface du projet concerné
Natura 2000 : SIC ou ZSC		
Natura 2000 : Z.P.S.		
S.I.E.M. ³ du PNR		
Z.N.I.E.F.F. de types 1 ou 2		
Site Classé		
Site inscrit		
Autre		

Descriptif des travaux

L'aide intervient sur le coût des travaux de :

- préparation de la parcelle ; broyage, mise en andain, potets travaillés à la pelle, etc.
- plantation (plants + pose + protections anti-gibier physique).

L'aide est calculée sur le **montant des travaux HT**.

Dans le cas d'une **plantation diversifiée à au moins 3 essences** :

- avec un mélange en parquet : aide à hauteur de 30 % plafonnée à 800 €/ha
- avec un mélange pied à pied sur au moins 2 des essences : aide à hauteur de 40 % plafonnée à 1000 €/ha

Dans le cas d'une **plantation « champignon »** : aide à hauteur de 40 % plafonnée à 1000 €/ha

Dans le cas d'une **plantation feuillue ou mixte** : aide à hauteur de 50 % plafonnée à 1300 €/ha

Dans le cas d'une **plantation en zones à forts enjeux eau-paysage-environnement nécessitant le respect d'un diagnostic** : aide à hauteur de 60 % plafonnée à 1400 €/ha

Type d'intervention	Période prévisionnelle d'intervention (mois, année)	Surface « ha », nombre de plants « nb »	Coût unitaire (HT)	Coût total (HT)
COÛT TOTAL TRAVAUX (en € HT)				
MONTANT DE L'AIDE SOLLICITEE (en €) Plafonnée à 6 ha pour un propriétaire privé Plafonnée à 10 ha pour les collectivités et les projets à forts enjeux				

³ SIEM : Sites d'Intérêt Ecologique Majeur définis dans la charte du Parc

Autres aides sollicitées pour la même opération

Si le porteur de projet a déposé ou envisage de déposer un dossier d'aide pour la même opération, il s'engage à fournir le détail des différents dossiers notamment le détail des plans de financements prévisionnels⁴.

.....
.....

Engagement(s) du bénéficiaire

- avoir souscrit à un document de gestion durable
- avoir pris connaissance des dispositifs de certification de gestion durable des forêts PEFC www.pefc-france.org/ ou FSC www.fsc-france.fr/
- plantation à plus de 6 m de bord de cours d'eau excepté pour des essences rivulaires (frêne, aulne..) ou de zones humides
- utilisation de plants à racines nues (exception faite pour les plants mycorhizés et essences expérimentales) et de provenances certifiées pour les essences réglementées par le code forestier
- Interdiction d'utiliser des produits phytocides ; fongicides, insecticides, herbicides, acaricides, taupicides, etc. sous peine d'inéligibilité
- ne pas utiliser de traitement phytosanitaire préventif contre l'hylobe, la sensibilité de la parcelle pourra être estimée grâce à la grille d'analyse de l'annexe VII du règlement ; en cas de sensibilité forte, l'utilisation d'alternatives aux phytosanitaires, telles que le vide sanitaire sur deux saisons de végétation pourra être appliquée.
- prévoir les dégagements dans les premières années après le reboisement
- à la 1^{ère} éclaircie, dans le cas d'un mélange pied à pied, sélection des tiges d'avenir prioritairement dans les essences objectifs et maintien des essences d'accompagnement si elles ne concurrencent pas des tiges d'avenir
- sur l'ensemble du territoire dès lors que le parcellaire concerné présentera un enjeu eau-milieu aquatique – environnement - paysage, les préconisations techniques visant à sa prise en compte devront être respectées.
- la nature cadastrale devra être en conformité avec la réalité de terrain, si ce n'est le cas, le propriétaire ou les usufruitiers devront transmettre une déclaration de changement de nature d'affectation des terrains non bâtis (Cerfa n°10517*02 ; formulaire numéro : 6704) au service des impôts du département concerné.
- Respecter l'ensemble des engagements du dispositif OPAGE

⁴ Par exemple le DEFI travaux

Je soussigné, agissant pour le compte de (dénomination de la personne morale),.....,

- certifie avoir pris connaissance du règlement général et des conditions de mise en pratique
- m'engage à respecter les engagements

En conséquence, je sollicite une aide financière du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine pour un montant total des travaux deeuros H.T. au titre de l'OPAFE.

Fait à :, le...../...../20.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Faire parvenir le dossier **complet** avant le 1^{er} juillet :

- un exemplaire du formulaire de demande d'aide renseigné et signé
- les pièces justificatives demandées en annexe

à l'adresse suivante :

**PNR Millevaches
Maison du Parc
Dispositif OPAFE
7, route d'Aubusson
19290 MILLEVACHES**

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez joindre :

Floriane Roson f.roson@pnr-millevaches.fr ou Olivier Zappia o.zappia@pnr-millevaches.fr–

Animateurs de la CFT - au 05 55 96 97 00

ANNEXES I - Pièces justificatives à joindre au formulaire :

Pièces	Type de demandeur	Pièces jointes
Preuve d'identité		
Carte d'identité	Propriétaire individuel	<input type="checkbox"/>
Justificatif de n°SIRET (certificat d'identification)	Propriétaire individuel ou co-propriétaires	<input type="checkbox"/>
K-bis disponible auprès du greffe du tribunal de commerce du département	Sociétés civiles et sociétés commerciales, coopératives (OGEC), groupement de type GA, GFA, GFR, GAEC, GF...	<input type="checkbox"/>
Acte constitutif : copie de la publication au JO ou récépissé de déclaration en préfecture	Associations loi 1901, fondations...	<input type="checkbox"/>
Preuve de propriété		
Extrait de matrice cadastrale de l'année en cours ou acte notarié	Tout demandeur	<input type="checkbox"/>
Preuve de représentation légale ou de pouvoir		
Pouvoir de tutelle ou curatelle	Tuteur légal ou curateur	<input type="checkbox"/>
Accord sous seing privé	Usufruitier ou nu-propriétaire (selon la qualité du demandeur)	<input type="checkbox"/>
Mandat des co-indivisaires, ou des co-propriétaires ou de l'époux demandeur mais non propriétaire ou de toutes personnes se partageant le droit de propriété	Mandataire	<input type="checkbox"/>
Mandat des propriétaires	OGEC	<input type="checkbox"/>
Décision du Président ou CR d'Assemblée générale	Associations loi 1901, AFF, ASA, ASL, Fondations	<input type="checkbox"/>
Décision du gérant ou CR d'Assemblée générale et pouvoir du co-gérant en cas de co-gérance	Sociétés civiles dont groupements (SCI, GF, GFA, GFR), sociétés commerciales dont coopératives (OGEC)	<input type="checkbox"/>
Délibération de l'organe compétent approuvant le projet	Toutes personnes publiques: collectivités territoriales et leurs groupements, ASA, EP d'enseignement ou hospitaliers, GIP, SAFER	<input type="checkbox"/>
Pièces techniques		
Carte de localisation IGN	Tout demandeur	<input type="checkbox"/>
Le plan cadastral au 1/2000 ou 1/2500 des parcelles concernées par le projet,	Tout demandeur	<input type="checkbox"/>
Cartographie du projet de reboisement précisant le type de mélange (en ligne, pied à pied, bouquet...), les essences et la surface concernée (par exemple un croquis sur le plan cadastral convient)	Tout demandeur	<input type="checkbox"/>
Une copie des devis correspondants au montant de l'aide sollicitée *	Tout demandeur	<input type="checkbox"/>
Autres pièces administratives		
Un relevé d'identité bancaire	Tout demandeur	<input type="checkbox"/>
Attestation sur l'honneur et déclaration relative aux aides minimis perçues les 3 dernières années (jointe au présent formulaire)	Tout demandeur	<input type="checkbox"/>
Un courrier de demande d'aide adressé au Président de Région (joint au présent formulaire)	Tout demandeur	<input type="checkbox"/>

* merci d'indiquer sur les devis et factures les modalités de plantation : pied à pied, parquet, lignes, ...

Demandeur :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

à

Monsieur le Président
Conseil régional Nouvelle Aquitaine
27 boulevard de la Corderie
87000 LIMOGES

Objet : OPAFE /PNR de Millevaches/Demande

A _____, le ____/____/_____

Monsieur le Président,

Je sollicite pour l'année _____ l'aide du Conseil Régional pour la réalisation de travaux dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration Forestière et Environnementale (OPAFE) du Parc Régional de Millevaches en Limousin.

Le dossier joint présente le détail du projet et un prévisionnel budgétaire d'un montant total HT de _____ € et l'aide sollicitée s'élève à _____ €.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signature du demandeur